

Contenu

Introduction	2
Contexte	
La valorisation de l'action communautaire	
Jeunesse et organismes communautaires	
Autonomie financière des organismes communautaires	
Recommandations	
Conclusion	/

Introduction

Avant de commencer, on aimerait saluer l'initiative de la ville de Montréal pour déposer un mémoire ou un avis sur la politique montréalaise pour l'action communautaire. De ce fait, Nous de l'ADMCN (Agence de développement durable de Montréal-Centre -Nord) répondons avec intérêt à cette opportunité qui nous est offerte.

Solange Allen est venue assez jeune au Québec rejoindre son père et sa mère qui y avaient émigré. Dans ses bagages elle avait une riche expérience de bénévole à la Croix Rouge Haïtienne. Elle a entrepris des études en comptabilité et en gestion d'entreprises émisent par l'école des Hautes études commerciales (HEC) de l'Université de Montréal. Depuis, après un bref passage dans le privé, elle a été employée en vérification fiscale par le gouvernement du Québec, donc fonctionnaire. Elle était vice-présidente du conseil des droits humains au centre des Ainés de Saint-Michel, Vice-présidente du CA d'ADMCN, aussi membre du Conseil d'Administration à PARI Saint Michel, et de diverses missions dans le domaine de droits humains. Elle a reçu plusieurs trophées et félicitations de la CUM, du centre communautaire des Ainés de Saint-Michel, du Journal le Monde, de l'AMEC, des élus municipaux, tant de l'Assemblée Nationale du Québec, de la chambre des communes fédérales et d'ailleurs. Tout simplement, elle est la mémoire vivante des gens du quartier de Saint Michel.

Dorra Riahi possède des compétences en recherches scientifiques et en enseignement universitaires (avec un Ph.D. en génie informatique). Elle a été nommée secrétaire général de l'ADMCN. Elle a fait aussi de bénévolat dans le domaine de la santé et de la politique.

Fritzner Pierre a des compétences en gestion et en évaluation de projets. Spécialiste en coopération internationale, il a été nommé Chargé de programme pour la coopération canadienne, a travaillé aux programmes des Nations-Unies pour le développement, comme Consultant Senior. A titre de Planificateur Stratégique, il a contribué dans plusieurs réflexions en termes d'aménagement, de développement et d'orientation sur plusieurs enjeux d'actualité, notamment le développement durable. Polyvalent, possède de l'expertise en Opérations électorales. Pierre est le fondateur d'ADMCN, ancien élu à titre de Vice Président du Conseil d'administration du CLSC Saint-Michel-Saint-Leonard, et actuel Vice-Président du CA du Journal communautaire Le Monde de Mtl Centre-Nord.

L'ADMCN a été créée à partir d'une réflexion de divers professionnels Québécois d'origines diverses, en réponse notamment à certains organismes locaux et régionaux, qui n'ont pas pu livrer des résultats escomptés. L'ADMCN est un ONBL qui vise à offrir Ses services aux besoins des citoyens dans les axes d'intervention prioritaires suivants : Développement durable, changement climatique GES, îlot de chaleur, communication intelligente et sensibilisation citoyenne, entrepreneuriat / jeunesse, création d'emploi, programme insertion sociale, suiviévaluation de projet, coopération internationale et mission humanitaire et la Culture. L'ADMCN est en collaboration interprofessionnelle avec plusieurs clients partenaire à savoir CGF internationale, PME Stratégie et cabinet de Fernando Belton et tant d'autres organismes en attente d'établir des protocoles d'entente et de collaboration, au bénéfice des citoyennes et citoyens des secteurs que desservons. Nous vison à exercer nos actions constructives en développement et d'aménagement à travers ses arrondissements, en apportant des éléments de solutions : Villeray-Saint-Michel-ParcExtension, Saint Léonard, Montréal-Nord et Rosemont-Petite-Patrie.

Contexte

Depuis les années 60, le milieu communautaire occupe une large sphère dans la vie des citoyens sous forme des comités de citoyens, des travailleurs et travailleuses sociaux, association des droits sociaux (comme le conseil ethnique de droits humain où Solange Allen a travaillé comme une intervenante aux droits de la personne et la jeunesse). Vers la fin des années 80, la ville de Montréal a mis en œuvre une relation officielle et coopérative avec les organismes communautaires par la création d'une unité spéciale pour les travaux communautaire (le Service des loisirs et du développement communautaire qui aété créé en 1987). La relation entre la ville de Montréal et les organismes communautaire a été évoluée beaucoup au fil des années en faisant l'objet de nombreuxaxes des réflexions et d'interventions à savoir la valorisation ou la reconnaissance des actions communautaire et aussi l'autonomie financière des organismes communautaires. Dans les deux sections ci-dessous, on va discuter notre point de vue vis-à-vis ces deux axes élémentaires.

La valorisation de l'action communautaire

Il est utile de souligner que la ville de Montréal s'engage à reconnaitre les organismes communautaires montréalais comme étant des joueurs principaux dans la vie des citoyens. Cette reconnaissance a plusieurs formats à savoir l'intégration les expertises communautaires dans certains travaux municipaux par exemple dans la réalisation de projets d'orientations ou de politiques. Pourtant que la ville de Montréal offre une meilleure reconnaissance des objectifs d'organisations communautaires, il manque la mise en place de dispositifs harmonisés pour la reconnaissance de l'action communautaire en tant que pratique. Par exemple, le gouvernement

de Québec offre seulement 40 prix hommage bénévolat-Québec afin de récompenser les efforts de militants engagés pendant des années avec les organismes communautaires.

Jeunesse et organismes communautaires

Nous avons constaté, qu'il n'y a pas suffisamment de place accordée à la jeunesse dans la politique de développement sociale. Nous considérons qu'une grande partie de l'expertise citoyenne se trouve dans la pratique des groupes communautaires jeunesse et ADMCN, compte mettre en valeur ces genres d'initiatives et défendra leur intérêt dans des assemblées consultatives et à travers différents les conseils d'arrondissements.

Autonomie financière des organismes communautaires

Le financement des organismes communautaires représentent un élément indispensable et essentiel pour la réussite et l'avancement de ces organismes. La ville de Montréal offre divers programmes de subvention pour les organismes communautaires à savoir un soutien financier (par exemple sous forme d'appel de projets), un soutien professionnel via le partage d'expertises et un soutien locatif. Dans le but d'assurer une relation harmonieuse des politiques de financement existant avec le milieucommunautaire, il est idéal d'assurer un financement stable afin de permettre à l'organisme communautaire de se consacrer à leur mission et de se planifier pour une solution stratégique sur une bonne durée. De ce fait, en donnant plus d'autonomie financière au niveau public (la ville de Montréal en passant par d'autres établissements tel que lasanté et services sociaux, ide sociale et emploi, etc.) et au niveau privée, permet aux organismes communautaires de trouver plus de partenariat libre et volontaire.

Recommandations

Parmi les actions que la ville de Montréal mettrait en valeur, sont les suivants:

- Mettre plus en valeur les organismes communautaires: Mise sur pied d'un comité de suivi triple-entente qui regroupe la ville de Montréal, quelques arrondissements et des représentants du milieu communautaire afin d'analyser les importants enjeux sociaux de la communauté. Par ailleurs, en plus des Plaques d'honneur, la ville peut organiser des prix individuels (pour les leaders et les bénévoles) à attribuer chaque année pour reconnaître les efforts et les relèves des organismes. Les prix offerts peuvent être remis lors d'une soirée qui réunit d'autres organismes communautaires. Cette occasion permet de donner plus d'appui et de valorisation pour les militants qui travaillent volontairement avec les organismes communautaires.
- Valoriser une autonomie financière en mode de soutient directe auprès des organismes communautaires. Nous recommandons que la ville de Montréal, mettre en place un processus prévisible d'appels d'offre auprès des institutions indépendantes ou privées, ou pour des Consultants spécialisés dans le but d'encadrer ces organismes communautaires. Pour ADMCN, un partenariat privée représenterait une collaboration basée sur l'échange de compétences, de services et bien évidement de ressource en vue de baliser une collaboration réussite. Ce processus permet de donner plus d'autonomie financière et surtout d'avoir plus de moyen afin de réaliser des projets pertinents pour la vie des citoyens.

Conclusion

Que la ville-Centre et les Mairies d'arrondissements, adaptent leur programme et l'améliore aux bénéfices d'Organismes à but non lucratifs, notamment au niveau de leur budget de fonctionnement dans les 3 premières années de fonctionnement et encadre, ceux qui le méritent à partir des indicateurs, en terme d'évaluation de performance et de reddition de compte. Que les paliers de gouvernements respectent les principes, notamment le respect de l'autonomie des organismes.

Mettre en valeur, un plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté, l'exclusion social et le profilage raciale, et ceci, de manière concrète et mesurable.

Que la ville de Montréal mette à la disposition des OBNL davantage de locaux à un prix abordable. Qu'elle reconnaisse la politique de reconnaissance de l'action communautaire, comme un aspect essentiel de la participation citoyenne et qu'elle valorise financièrement des projets et programmes innovants et structurant.